

Ordres de dépôt de documents

employés de soutien de chacun des ministères concernés. On n'a pas encore déterminé le nombre exact ni le nom des personnes qui y participeront.

5. Le gouvernement est reconnaissant envers le Mount Royal College de Calgary de mettre gracieusement ses locaux à la disposition de la conférence. Des chambres d'hôtel seront retenues à Calgary pour tous les participants fédéraux.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**LES SOCIÉTÉS CHARGÉES DE LA RÉDACTION D'EXPOSÉS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**

Question n° 865—**M. Orlikow**:

1. Quels sociétés de relations publiques ou organismes de recherche économique ou sociale ont été chargés par les ministères, les organismes gouvernementaux ou les sociétés de la Couronne, de rédiger des dépliants, des brochures, des enquêtes économiques, etc., destinées à exposer et à expliquer au public la politique du gouvernement?

2. a) Quel ministère ou organisme a retenu leurs services, b) quelles tâches particulières leur ont été attribuées, c) combien ont-ils été payé et d) ont-ils été invités à présenter des soumissions et, sinon, comment ont-ils été choisis?

(Le document est déposé.)

LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

Question n° 1068—**M. Howard**:

Quel est a) le nom, b) le pays d'immatriculation et c) le pays d'appartenance de chacun des navires de la Marine marchande du Canada dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 688 de la session courante telle qu'elle figure à la page 1501 des débats?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS AUX FINS D'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE EN 1972

Question n° 2221—**M. Beattie (Hamilton Mountain)**:

1. Combien de subventions ont été attribuées pour les services d'interprétation simultanée en 1972?

2. Quel a été le montant total de ces subventions?

3. Combien de subventions ont été accordées pour ces services entre le 1^{er} janvier 1973 et le 31 mai 1973?

4. Quels groupes ont obtenu des subventions pour ces services en 1972?

5. De quelles villes provenaient-ils?

(Le document est déposé.)

● (1440)

M. Knight: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 13 février, j'ai inscrit cinq questions au *Feuilleton* concernant les indemnités de surtemps et les frais de déplacement des fonctionnaires des classes supérieures. Ces questions inscrites au *Feuilleton* concernent certains ministères dont celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et celui des Affaires extérieures, et on a dit que les réponses nécessitaient des recherches. Je ne veux pas de recherches, je veux des faits. Si j'invoque le Règlement, c'est pour rappeler que ces questions ont été posées le 13 février et que les quatre questions restantes concernent le temps supplémentaire dans les ministères fédéraux. Je

[M. Trudeau.]

crois que les données concernant le temps supplémentaire des hauts fonctionnaires figurent normalement dans les comptes publics et je pense qu'elles ont été fournies il y a belle lurette. Ces dépenses ont été très élevées au cours des dernières années et le public a le droit de savoir ce qui se passe.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE LOGEMENT**LES CENTRES COMMUNAUTAIRES ESTUDIANTINS—LA POLITIQUE DE LA SCHL QUANT AUX PRÊTS**

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 26 du Règlement, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant en vue de discuter une affaire importante et précise dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de la controverse qui a lieu à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre sur l'application de la politique de prêts aux centres communautaires estudiantins effectués par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) m'a remis l'avis requis en vertu de l'article 26 du Règlement. J'ai donc eu l'occasion d'examiner les raisons pour lesquelles le député propose une motion pour discuter maintenant de la question qu'il vient juste de mentionner.

Selon mon interprétation de la motion du député, en vertu de l'article 26 du Règlement, il propose de discuter maintenant, et j'emprunte ses paroles, «la controverse qui a lieu à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre sur l'application de la politique de prêts aux centres communautaires estudiantins effectués par la Société centrale d'hypothèques et de logement». D'après cet énoncé, il voudrait discuter d'une politique du gouvernement ou d'une politique de la SCHL relativement à certains collèges.

Évidemment, la question n'est pas neuve. De fait, le ministre reçoit depuis fort longtemps des demandes de renseignements à ce sujet. Dans ces conditions, la présidence pourrait difficilement décider que l'exigence formulée dans le paragraphe 16a) de l'article 26 du Règlement a été satisfaite, c'est-à-dire que la question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence. Certains députés pourraient soutenir que l'acceptation par la présidence de la motion du député n'empiéterait pas sur le temps réservé à l'étude des affaires inscrites à l'ordre du jour d'aujourd'hui, étant donné que la question serait probablement mise en délibération ce soir. Même dans ces conditions, je ne trouve pas que la proposition du député satisfait aux conditions strictes exposées dans le paragraphe 16 de l'article 26 du Règlement.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous